



**Programme de prévention contre le vol à l'étalage, le vol par effraction  
et le vol qualifié auprès des adolescentes et des adolescents de 12 à 17 ans**

**POUR EN FINIR AVEC LE "TAXAGE"**

La dernière étape, la dénonciation et l'identification des agresseurs, constitue du même coup une forme de prévention pour les autres et pour toi. Évidemment, passer à l'action demande un certain courage. Fait à noter, dans la région de Montréal, 95% des victimes qui ont dénoncé leurs agresseurs n'ont pas subi de représailles de la part de ces derniers. Par exemple, à sa grande surprise, Martin n'a eu aucun problème après avoir déposé une plainte écrite, même si les taxeurs fréquentaient son école.

Sache qu'il n'est pas nécessaire de te rendre au poste de police pour dénoncer un groupe ou un individu; tu peux le signaler à un intervenant de ton école ou à un animateur de la maison de jeunes que tu fréquentes. Si tu es témoin d'une agression, tu peux composer le 9-1-1 et fournir des renseignements sur la victime et les agresseurs, et ce, sans avoir à donner ton nom. Et n'oublie pas: si un de tes amis est victime de taxage, il est important de l'inciter à porter plainte. Plus les policiers obtiendront de détails sur les agresseurs, plus ils surveilleront leurs faits et gestes et accumuleront des preuves pour les arrêter. De plus, si les victimes le demandent, la direction de l'école peut les informer des décisions prises par la cour; par le fait même, elles bénéficient donc d'un certain suivi.

En somme, les victimes qui gardent le silence s'exposent davantage à de nouvelles agressions que celles qui optent pour la dénonciation. Le silence est à éviter à tout prix, car il donne du pouvoir aux agresseurs. À toi de prendre ton courage à deux mains et d'en parler.\*

\*Tiré d'un article trouvé sur internet intitulé: " *LE TAXAGE STOP AU RÈGNE DE LA TERREUR!*, écrit par *Véronique Sinard*.

